« Un bon journal, c'est une nation qui se parle à elle-même ». Arthur Miller

www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°603 du 26 novembre au 2 décembre 2026

CHEFFERIES
LA COUTUME SOUS TUTELLE

SUGU
L'ÉTAT FAIT SON MARCHÉ

DENGUE
LA FACTURE DU DIAGNOSTIC



VIOLENCES CONJUGALES

LA PLAINTE SE PAIE

Au Mali, dénoncer les violences conjugales peut coûter le soutien familial et les ressources du foyer. À l'occasion des 16 jours d'activisme, notre dossier examine les obstacles à la justice et les moyens de protéger les victimes.

GRATUIT
Ne peut être vendu

CANAL+
LE VRAI SHOW COMMENCE ICI
© DROITS RESERVES
SECRET STORY
NOUVELLE SAISON
DLE PRIME, TOUS LES SAMEDIS
A 20H30 GMT SUR CANAL+ MAGIC
© UEFA
UEFA CHAMPIONS LEAGUE
TOUS LES MERCREDIS A 19H00 GMT
SUR CANAL+ SPORT 2
LE DECODEUR HD
2000 FCFA* TTC
POUR 2 MOIS D'ABONNEMENT ACCESS
INSTALLATION OFFERTE
TOUTES LES CHAÎNES
+ DSTV ENGLISH PLUS
POUR 2000 FCFA** TTC
DE PLUS SUR VOTRE REABONNEMENT
* OFFRE VALABLE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2026, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES, POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT DE DEUX MOIS À LA FORMULE ACCESS : DÉCODEUR HD À 2000 FCFA TTC, PARABOLE À 1000 FCFA TTC ET INSTALLATION OFFERTE. VOIR TARIFS ET CONDITIONS AUPRÈS DE VOTRE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ ET SUR WWW.CANALPLUS-AFRIQUE.COM.
** OFFRE VALABLE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2026. REABONNEZ-VOUS À VOTRE FORMULE HABITUELLE MOYENNANT UN SUPPLÉMENT DE 2000 FCFA TTC, ET PROFITEZ DE TOUTES LES CHAINES ET DE L'OPTION DSTV ENGLISH PLUS PENDANT 30 JOURS. OFFRE VALABLE UNE SEULE FOIS SUR LA PÉRIODE. VOIR TARIFS ET CONDITIONS AUPRÈS DE VOTRE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ ET SUR WWW.CANALPLUS-AFRIQUE.COM.
36 555
COÛT D'UN APPEL LOCAL SELON VOTRE OPÉRATEUR

ÉDITO

Annoncer ne suffit pas

En quelques jours, le Conseil national de Transition a validé deux financements importants. L'un porte sur 48 milliards de francs CFA pour renforcer les infrastructures scolaires. L'autre concerne la centrale solaire de Tiétiguila, financée à hauteur de 44,368 milliards par la BOAD. Sur le papier, les montants sont considérables. Pour le public, l'essentiel commence pourtant après le vote. Une école annoncée n'améliore les conditions d'apprentissage que lorsqu'elle accueille effectivement des élèves. Une centrale solaire ne réduit le déficit énergétique qu'une fois construite, raccordée et productive. Entre les deux, il y a les marchés, les décaissements, les délais, les imprévus et parfois les reports. Ces étapes sont trop souvent beaucoup moins visibles que les annonces de financement. Elles sont pourtant les seules qui permettent de mesurer l'avancement réel d'un projet. Rendre publics les accords et les montants mobilisés est déjà utile. La même régularité gagnerait à accompagner leur exécution. Pour les infrastructures scolaires, il devrait être possible de suivre les établissements lancés, les travaux réalisés et les échéances révisées au besoin. Pour Tiétiguila, le démarrage du chantier, le raccordement au réseau et la production effective seront les repères décisifs. Dans un contexte où chaque franc public compte, le suivi ne doit pas s'arrêter à la ratification. Il doit aller jusqu'au résultat final. Les retards peuvent avoir des raisons légitimes. Les expliquer vaut mieux que laisser le silence installer le doute. Le vote autorise la dépense. Le chantier montre ce qu'elle produit. Entre les deux, l'information publique doit rester présente. Cette continuité permettra aussi de comparer les engagements avec les résultats obtenus, projet après projet.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

80 Milliards

C'est le montant, en francs CFA, des économies annoncées pour les chargeurs maliens grâce aux réductions et annulations de pénalités dans les ports de Dakar et d'Abidjan. La ministre des Transports, Dembélé Madina Sissoko, a présenté ce bilan le 21 novembre, lors de l'Assemblée consulaire du Conseil malien des chargeurs.

ILS ONT DIT...

• « Elles contribuent également au renforcement de la cohésion sociale, au développement des échanges commerciaux et au dynamisme économique de nos territoires ». **Abdoulaye Maïga, Premier ministre**, lors de l'ouverture des États généraux de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, le 23 novembre 2026 à Bamako.

• « Les structures médicales ne sont pas des cibles. Elles doivent être protégées, tout comme les patients, les soignants et l'ensemble des civils, en toutes circonstances ». **Julien Buha Collette, responsable MSF des opérations pour le Mali**, dans un communiqué du 23 novembre 2026 sur les attaques de Niono.

Donnez votre avis sur Journal du Mali

RENDEZ-VOUS

27 novembre 2026 :
Village PEF Expo, consacré à l'entrepreneuriat féminin, au Palais de la Culture Amadou Hampâté Bâ.

27 et 28 novembre 2026 :
Forum FUSION 2026, finances, télécommunications et universités, au Radisson Collection et au CICB.

28 novembre 2026 :
Soirée du Prix de l'entrepreneuriat féminin et finale du Grand Pitch féminin, à l'Hôtel de l'Amitié.

28 novembre 2026 :
Concert de Kèlèbolo, groupe de rap fusion mandingue, à l'Espace culturel BlonBa.

UN JOUR, UNE DATE

24 novembre 1958 : L'Assemblée territoriale proclame la République soudanaise, État autonome membre de la Communauté française. Le Soudan français prend ainsi une nouvelle appellation, avant de devenir la République du Mali le 22 septembre 1960.



UP

Sanoussi Moussa Abdoul Hak, promoteur de SENSORATECH, a remporté le 21 novembre à Bamako le premier prix du concours de plans d'affaires du SIE-AES 2026, doté de 4 millions de francs CFA, pour son projet GRAIN-SAFE Sahel.



DOWN

Nicolas Sarkozy, ancien Président français, a été renvoyé en procès le 24 novembre pour recel de subornation de témoin et association de malfaiteurs dans l'affaire de la rétractation de Ziad Takieddine, liée aux soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Kita, une veillée de ferveur. Le 21 novembre 2026, la Colline mariale a accueilli des pèlerins venus du Mali et de pays voisins pour la veillée du 54ème Pèlerinage catholique national, placé sous le thème « Pèlerins de l'espérance ».

VIOLENCES CONJUGALES : LE PRIX D'UNE PLAINTE

Les 16 jours d'activisme, du 25 novembre au 10 décembre 2026, placent les violences conjugales au centre de la campagne nationale. Les associations décrivent des victimes freinées par les pressions familiales, la dépendance économique et les difficultés judiciaires. Leur accompagnement dépend aussi des moyens disponibles pour les soins, l'hébergement et la défense de leurs droits.

Mohamed KENOUVI



Manifestation des associations de femmes contre les **VBG** en 2022 à Bamako.

Les familles et les leaders communautaires sont les premiers destinataires du thème national de cette édition. Appelés à prévenir les violences conjugales, ces entourages peuvent aussi dissuader une femme de rechercher une protection, rapportent les associations interrogées. Cette contradiction traverse le parcours des victimes. Proclamée par l'ONU en 1999, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, honore les sœurs Mirabal, opposantes assassinées en 1960 en République dominicaine. Lancée en 1991, la campagne des 16 jours relie cette date au 10 décembre, Journée des droits de l'Homme, rappelant que ces violences constituent une atteinte aux droits humains. Selon l'Enquête démographique et de santé (EDSM-VII) 2023-2024, 38% des femmes de 15 à 49 ans ayant déjà eu un mari ou un partenaire intime déclarent avoir subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur conjoint ou partenaire. Dans cette même population, 27% en ont subi au cours des douze mois précédant l'enquête. À l'Association pour le progrès et la défense des droits des femmes (APDF), les situations reçues prennent plusieurs formes. « Parmi les femmes que nous recevons, certaines sont victimes de violences psychologiques ou morales, d'autres de viols, de coups et blessures volontaires ou de déni de ressources », explique sa Présidente, Mme Diawara Bintou Coulibaly.

Pressions Le regard de l'entourage pèse dès les premières démarches. Selon Mme Coulibaly, certains assimilent le recours à une association à une plainte déposée devant la police ou la gendarmerie. Ils considèrent cette démarche comme une menace pour la survie du couple. Le sociologue Dr Bréhima Ely Dicko y voit le poids d'une éducation valorisant la patience et le pardon, parfois au détriment de la sécurité des victimes. Certaines mères, explique-t-il, conseillent à leurs filles de supporter les violences, en invoquant les enfants et la préservation du mariage. Parents, aînés ou intermédiaires du mariage peuvent également intervenir pour éviter le recours à la justice. Le sociologue évoque aussi le passage des familles élargies aux ménages restreints, qui aurait réduit les possibilités d'intervention des proches. La dépendance économique ajoute une difficulté. Certaines femmes redoutent de perdre les ressources nécessaires à leur subsistance et à celle de leurs enfants après une séparation. D'autres, financièrement autonomes, craignent la stigmatisation associée au divorce. L'activité économique peut elle-même devenir une source de tensions. À l'APDF, Mme Coulibaly rapporte que certains maris acceptent difficilement l'autonomie financière de leurs épouses, jusqu'à leur imposer de choisir entre leur travail et leur foyer.

> ***Le premier obstacle est la méconnaissance des lois, qui sont rédigées dans une langue que beaucoup de victimes ne maîtrisent pas.***

Justice À Yirimadio, une femme a porté plainte le 12 juillet 2026 pour des violences répétées, rapportait L'Essor le 22 juillet. Elle accusait son mari de l'avoir frappée avec un bâton et menacée avec une arme à feu. La police a interpellé l'époux et saisi une arme au domicile du couple. Mme Bouaré Bintou Founé Samaké, juriste et Présidente de WILDAF Mali, souhaite un meilleur encadrement de certaines formes de violences, notamment psychologiques. Elle insiste surtout sur l'application des textes et la capacité des victimes à faire valoir leurs droits. Le Code pénal du 13 décembre 2024 réprime les coups et blessures ainsi que le harcèlement moral. L'article 321-62 vise les propos ou comportements répétés dégradant les conditions de vie et altérant la santé physique ou mentale. Il prévoit notamment un an d'emprisonnement et 500 000 francs CFA d'amende. Le texte prévoit aussi, dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve, la possibilité d'imposer au conjoint condamné de résider hors du logement du couple. Cette mesure relève d'une décision judiciaire.

« Le premier obstacle est la méconnaissance des lois, qui sont rédigées dans une langue que beaucoup de victimes ne maîtrisent pas », souligne Mme Bouaré. S'y ajoutent l'ignorance des démarches, l'éloignement des juridictions et les frais de procédure. La juriste estime également que certaines violences sont insuffisamment prises en considération dans les affaires familiales, notamment lors des divorces. Une femme engageant une procédure contre son époux risque aussi, selon elle, de voir ses relations familiales se détériorer. La crainte de perdre son mariage ou les ressources du foyer peut peser sur sa décision. « Il faut reconnaître que nous n'avons pas la culture du recours aux juridictions », observe-t-elle, rappelant la place de la médiation et de la négociation dans les différends familiaux. L'APDF recourt à la médiation pour certains conflits. Cette démarche présente des limites face à des violences graves ou répétées. La sécurité de la victime et ses besoins de soins ou de mise à l'abri doivent guider l'accompagnement. Lorsqu'une action judiciaire est nécessaire, l'association peut mettre un avocat à disposition, grâce au financement des partenaires. Mais cette assistance couvre un nombre déterminé de dossiers par trimestre. Une fois ce plafond atteint, les nouvelles demandeuses sont orientées vers d'autres organisations, en attendant de nouvelles ressources.

Protection Les violences peuvent laisser des blessures, des troubles anxieux ou dépressifs et des difficultés à travailler, rappelle l'Organisation mondiale de la santé. Les enfants qui y sont exposés peuvent aussi en subir les conséquences. L'assistance doit pouvoir répondre à ces besoins dans la durée. Le Programme national pour l'abandon des violences basées sur le genre (PNVBG) met en avant les One Stop Centers. Lors de la conférence de presse du 23 novembre 2026, son Directeur, Youssouf Bagayoko, a indiqué qu'une vingtaine de ces centres intégrés étaient répartis sur le territoire national. Le premier a été créé en 2017. Ces structures proposent des services médicaux, psychosociaux, juridiques et judiciaires. Selon M. Bagayoko, les victimes peuvent y séjourner deux ou trois jours avant le relais de centres d'écoute ou d'hébergement. La personne concernée choisit son accompagnement après avoir été informée des services disponibles. Il précise que l'État ambitionne d'institutionnaliser ces centres pour financer leur fonctionnement sur le budget national. Mme Bouaré estime cependant que les One Stop Centers fonctionnent en deçà des besoins. Elle demande des mécanismes d'alerte plus proches des communautés et une meilleure protection des femmes exposées aux violences. La Police nationale indique le numéro vert 80 333 pour le traitement des violences basées sur le genre. L'APDF indique disposer de trois maisons d'hébergement, les Djiguiya So, à Bamako, Gao et Nioro du Sahel. Mme Coulibaly souligne le manque de moyens pour l'accueil, les soins, l'assistance judiciaire et la formation. L'association dépend des projets de ses partenaires. Le Directeur du PNVBG reconnaît ces contraintes. « Nous n'avons pas toujours les moyens de notre ambition », a-t-il déclaré, tout en soulignant la mobilisation de l'État, des partenaires et de la société civile. Le rapport national présenté à cette occasion recense 9 664 incidents de VBG en 2025. Ce bilan couvre l'ensemble des violences basées sur le genre, et non exclusivement les violences conjugales. Il doit être distingué de la prévalence mesurée par l'EDSM.

Prévention Dr Dicko appelle les familles à cesser de banaliser les violences et à responsabiliser leurs auteurs. « Il n'y a pas de petites violences », affirme-t-il, plaidant pour une application effective des sanctions. L'autonomisation économique constitue un autre levier pour Mme Coulibaly. L'APDF forme des femmes à des activités génératrices de revenus. Teinture, fabrication de savon, transformation agroalimentaire ou couture figurent parmi les apprentissages proposés par l'association. La campagne interpelle donc les familles sur leur rôle lorsqu'une violence est révélée. Écouter, orienter vers les services compétents et soutenir les démarches de protection constituent les réponses attendues. Les associations doivent ensuite pouvoir assurer la continuité des soins, de l'hébergement et de l'assistance judiciaire, y compris lorsque leurs budgets atteignent leurs limites. ■

REPÈRES

25 novembre – 10 décembre : 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre

9 664 incidents de VBG enregistrés en 2025

1 831 375 personnes sensibilisées en 2025

▶▶▶

3 QUESTIONS À



MAÎTRE SARAN
KEÏTA DIAKITÉ
Avocate

1 Comment appréciez-vous le cadre juridique actuel de lutte contre les violences conjugales au Mali ?
Le cadre juridique actuel de lutte contre les violences conjugales au Mali est complet. Le nouveau Code pénal prévoit même le féminicide. Toutes les dispositions nécessaires sont prévues dans ce Code.

2 Quels sont les principaux obstacles qui empêchent les victimes de violences conjugales d'accéder à la justice ?
Accéder à la justice n'est pas chose facile pour les femmes. Au-delà du coût de la justice, il y a le poids du regard de la société. Les femmes se demandent ce que les autres vont dire ou penser d'elles. À cela s'ajoute la méconnaissance de leurs droits. Elles doivent comprendre que saisir la justice est non seulement un droit, mais aussi une nécessité pour leur propre vie.

3 Quelles mesures faudra-t-il prendre pour renforcer la protection juridique des victimes et faciliter leur accès à la justice ?
Il faut davantage sensibiliser les victimes pour qu'elles connaissent leurs droits et sachent comment les faire valoir. Cette sensibilisation doit être l'affaire de tous, notamment des juristes et des journalistes. Il faut également travailler à lever les pesanteurs socioculturelles. Certaines traditions et coutumes limitent la liberté de parole des femmes et les empêchent de saisir directement la justice. Une sensibilisation à grande échelle est nécessaire pour lever ces obstacles.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DES RÉPONSES MULTIPLES EN AFRIQUE

Du Sénégal à l'Afrique du Sud, de nombreux pays africains organisent l'accompagnement des victimes de violences. Assistance judiciaire gratuite, centres intégrés et coordination nationale apportent des réponses aux obstacles financiers et pratiques, avec des difficultés persistantes dans l'accès aux services.

Mohamed KENOUVI



Au **Bénin**, l'Institut national de la femme **(INF)** est au cœur de la **lutte contre les VBG**.

Au Sénégal, l'Enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes, réalisée en 2023-2024, indique que 22,4% des femmes de 15 ans ou plus ayant vécu en union ont subi des violences conjugales durant les douze mois précédant l'enquête. Pour faciliter leur orientation, le pays dispose de la ligne d'assistance Wallu 116, de centres d'accueil à Kaffrine et Fatick et de boutiques de droit. Ces dernières ont accompagné 1 525 victimes en 2025, selon la Revue nationale volontaire présentée en 2026. En Côte d'Ivoire, 10 747 cas de violences basées sur le genre ont été enregistrés et pris en charge en 2025. Selon le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, près de 80% des violences enregistrées sont de nature domestique. Au Bénin, l'Institut national de la femme propose une assistance juridique et judiciaire gratuite, accessible notamment par le numéro gratuit 114. L'institution prévoit aussi l'attribution automatique d'un avocat lorsque les faits dénoncés relèvent de la matière pénale. L'INF indique pouvoir prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des victimes démunies devant se rendre au tribunal.

Accessibilité L'Afrique du Sud a retenu une mobilisation nationale. En novembre 2025, les violences basées sur le genre et les féminicides ont été classés comme catastrophe nationale. Distincte d'une déclaration d'état de catastrophe, cette classification confie à l'Exécutif national la responsabilité première de coordonner la réponse. Elle prévoit également des rapports d'avancement des administrations concernées pour suivre les interventions. Au Rwanda, les 48 Isange One Stop Centers regroupent dans des structures sanitaires des services médicaux, psychosociaux, juridiques et de réinsertion sociale gratuits. Leur organisation vise à réunir les professionnels autour de la victime et à limiter la dispersion des démarches. En janvier 2026, des parlementaires ont toutefois signalé des effectifs insuffisants, des horaires limités et un manque d'interprètes pour les personnes sourdes. Le Secrétaire d'État à la Santé, Yvan Butera, a reconnu des difficultés de personnel et annoncé un renforcement des équipes. La députée Salama Uwamurera a notamment alerté sur les centres fermés la nuit, laissant des victimes sans aide immédiate. Le ministère envisage des rotations lorsque les effectifs formés seront suffisants, afin d'assurer une présence des équipes de jour comme de nuit.

VIOLENCES CONJUGALES : DU CONSTAT AUX MESURES DE PROTECTION

Du 25 novembre au 10 décembre 2026, les « 16 jours d'activisme contre les VBG » mettent l'accent au Mali sur les violences conjugales et le rôle des familles et des leaders communautaires. Les données disponibles nous éclairent sur leur ampleur et les obstacles à la prise en charge.

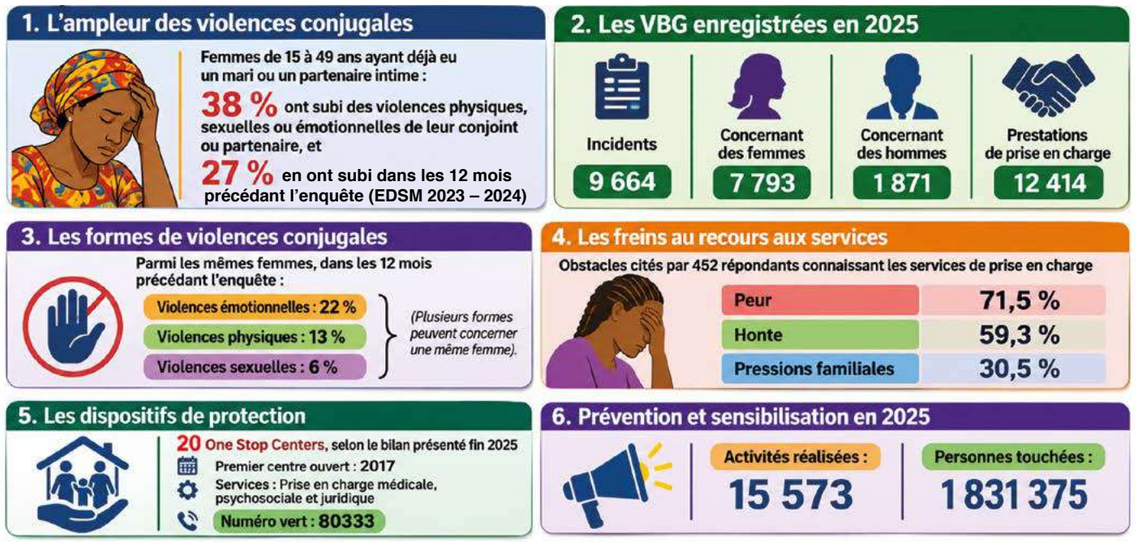

Sources : INSTAT - ICF, EDSM-VII 2023 - 2024, PNVBG, Bilan 2025 présenté le 23 novembre 2026, MPFEF - PNVBG, Étude sur les obstacles à l'abandon des VBG, 2026, Union africaine et UNFPA.

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°603 du 26 novembre au 2 décembre 2026
www.journaldumali.com Journal du Mali

CANAL+

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CANAL+ MALI, MEILLEURE ENTREPRISE RSE 2026 LORS DE LA NUIT DE LA PHILANTHROPIE

Bamako, le 14 novembre 2026 - CANAL+ Mali a recu le prestigieux prix de la **Meilleure Entreprise RSE 2026** à l'occasion de la **Nuit de la Philanthropie**, tenue ce samedi 14 novembre 2026 au **Centre International de Conférences de Bamako (CICB)**.

Cette distinction récompense l'engagement constant de CANAL+ en faveur du développement social et du bien-être des communautés à travers des initiatives concrètes portées par l'entreprise, **CANAL+ University** et la Fondation **CANAL+**.

Qu'il s'agisse d'actions en faveur de l'éducation, de l'inclusion sociale, de la santé, de l'accompagnement des enfants ou du soutien aux populations vulnérables, CANAL+ place l'impact positif au cœur de ses engagements.

Cette reconnaissance est également le fruit du travail collectif de l'ensemble des collaborateurs, partenaires et acteurs engagés aux côtés de CANAL+ pour construire un avenir plus solidaire et inclusif.

« Nous accueillons cette distinction avec une grande fierté, mais aussi avec une profonde responsabilité.

Elle nous encourage à poursuivre nos efforts et à renforcer davantage notre contribution au bien-être des communautés que nous servons au quotidien », a déclaré CANAL+.

A travers cette récompense, CANAL+ réaffirme sa volonté de demeurer un acteur engagé du développement social et invite l'ensemble des entreprises et organisations à unir leurs efforts pour générer un impact durable au sein des communautés.

AUTORITÉS ET LÉGITIMITÉS TRADITIONNELLES : QUELLE AUTONOMIE FACE À L'ÉTAT ?

Célébrées chaque 11 novembre, les autorités traditionnelles occupent une place croissante dans l'organisation institutionnelle du Mali. Le vote du 19 novembre du CNT sur le statut des villages, fractions et quartiers précise les rapports entre coutume et administration. Il engage aussi le partage de l'autorité locale et l'impartialité des chefs.

MASSIRÉ DIOP

Un « fusible » pour la société. C'est ainsi que le traditionaliste Mohamed Ben Chérif Diabaté décrivait les légitimités dans un entretien accordé à Journal du Mali. Il soulignait leur rôle de recours auprès des habitants et la confiance placée en leur médiation. Le 19 novembre 2026, les 121 membres présents du Conseil national de transition ont adopté à l'unanimité le projet de loi ratifiant l'ordonnance du 11 août 2026. Le gouvernement entend répondre aux blocages des successions, aux contestations entre conseillers et à la politisation des chefferies.



Des chefs de village et de quartier au CICB, lors de la **Journée nationale des légitimités traditionnelles**, le 11 novembre 2025.

Reconnaissance La Journée nationale des légitimités traditionnelles, instituée en 2022, traduit cette volonté de reconnaissance. L'article 179 de la Constitution de 2023 leur confie une contribution à la cohésion sociale et à la prévention des conflits. Une loi de décembre 2024 a précisé leurs catégories et leurs rôles. L'ordonnance de 2026 concerne spécifiquement les villages, fractions et quartiers. Elle réorganise leur statut, auparavant régi par la loi de 2006 modifiée, tout en prolongeant certaines réformes antérieures. La désignation des conseillers selon la coutume, sans limitation de durée, avait déjà été consacrée en octobre 2024. Le choix du chef reste fondé sur les coutumes locales. Le texte exclut expressément le vote et prévoit de consigner les règles coutumières dans un procès-verbal. En cas de contestation, l'autorité administrative intervient avec les notabilités pour déterminer la coutume applicable. La clarification des règles de succession et la transparence des arbitrages doivent limiter les rivalités familiales et les contestations.

Autorité La loi de 2006 plaçait le chef sous l'autorité du maire. L'ordonnance de 2026 le place sous celle du représentant de l'État dans l'arrondissement. Hors du District de Bamako, il est nommé par le représentant de l'État dans le cercle sur proposition du conseil, après avis du maire et du représentant de l'État dans l'arrondissement. Ce rattachement renforce la place de l'État dans la gouvernance locale. Dans un entretien accordé à JDM, El Hassan Ag Elmehdi, Président du Conseil supérieur des Imitcha, plaidait pour que les légitimités conseillent l'État. Il estimait qu'elles avaient été « réduites au simple rôle de relais de l'administration ». Ces procédures suscitent déjà des questions. À Niafunké, le 10 septembre 2026, une rencontre à la mairie de Soboundou a réuni chefs, élus et représentants associatifs. Selon l'AMAP, trois heures d'échanges ont porté sur les nominations, les suspensions, les destitutions et le remplacement des conseillers. L'ordonnance a été lue et traduite dans les langues locales. Pour les habitants, ces fonctions concernent aussi la vie quotidienne. Les chefs participent à la conciliation coutumière, au recouvrement des impôts et à la mobilisation lors des vaccinations ou des calamités. Leurs conseils sont consultés sur les équipements collectifs et les litiges fonciers. Ces responsabilités supposent une coopération avec les services publics et les communes.

> ***La loi de 2006 plaçait le chef sous l'autorité du maire. L'ordonnance de 2026 le place sous celle du représentant de l'État dans l'arrondissement.***

Impartialité Le texte rend la fonction de chef incompatible avec l'appartenance à un parti politique ou l'exercice de fonctions de maire. Le Sénat constitue une exception parmi les institutions de la République. La Constitution prévoit une représentation des autorités traditionnelles parmi les sénateurs désignés, aux côtés d'autres catégories. L'impartialité devra aussi se vérifier dans les décisions, pour préserver la confiance des habitants et prévenir l'instrumentalisation des chefferies. L'indemnité de fonction, déjà prévue en 2006, est maintenue. Le texte précise la ristourne liée aux recettes de la taxe de développement régional et local effectivement recouvrées avec le concours des chefs. Dans une étude publiée en 2026 dans la Revue juridique et politique en Afrique, Mamadou Ballo souligne le risque qu'une dépendance financière envers l'Exécutif ne fragilise leur autorité morale. L'ordonnance exige des explications écrites avant toute sanction. La diffusion des règles de succession et la transparence des décisions administratives doivent permettre aux habitants de comprendre comment leur chef est choisi ou remplacé. Les demandes de formation à la médiation et de coopération judiciaire exprimées par Ben Chérif Diabaté offrent des pistes d'accompagnement. ■

EN BREF

MALI - MAROC : LE RAPPROCHEMENT SE POURSUIT

Le soutien politique de Rabat à Bamako s'accompagne de perspectives de coopération dans l'énergie et le désenclavement. Reçu le 23 novembre par le Premier ministre Abdoulaye Maïga, l'Ambassadeur marocain Driss Isbayene a réaffirmé l'attachement de son pays à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Mali. Le diplomate a également salué l'évolution des relations depuis le retrait par Bamako de sa reconnaissance à la République arabe sahraouie démocratique. Il a transmis une invitation officielle au Premier ministre pour se rendre au Maroc. La coopération comprend déjà la formation d'Imams et d'étudiants, des bourses et un don de 1 000 tonnes de fertilisants, selon les éléments présentés lors de l'audience. Le projet d'une centrale électrique à Bamako a aussi été évoqué. Autre perspective, l'initiative marocaine d'accès des pays sahéliens à l'Atlantique. L'Ambassadeur présente le futur port de Dakhla, au Sahara occidental, comme un débouché pour les échanges maliens. Il a souligné également la convergence de vues entre Mohammed VI et Assimi Goïta sur la stabilité et le développement économique du Sahel. ■



BRÉHIMA ELY **DICKO**

« La plupart des projets de retour ont échoué sur le long terme »

Les politiques d'aide au retour doivent aussi être examinées à travers leurs résultats. Le sociologue Bréhima Ely Dicko revient sur les expériences menées au Mali, les difficultés de réinsertion et la place des jeunes restés au pays dans les dispositifs d'accompagnement.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Quel bilan faites-vous des dispositifs d'aide au retour ?
Les programmes liés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration concernaient des Maliens revenus de France. Ils comprenaient une aide au retour, un financement et un suivi pendant un an. Les personnes revenues pouvaient s'adresser à des opérateurs présents à Bamako et à Kayes pour examiner la faisabilité de leurs projets, généralement orientés vers les services, avant de bénéficier d'un appui financier. Certains projets ont créé un ou deux emplois, mais la plupart ont échoué sur le long terme. Ces emplois se sont peu consolidés. L'Organisation internationale pour les migrations dispose aussi de dispositifs d'accompagnement dont l'impact est limité.

Quelles expériences ont donné des résultats ?
Le co-développement a permis à des membres de la diaspora d'initier des projets au Mali et de soutenir des actions collectives dans la région de Kayes, notamment des aménagements de périmètres irrigués. Des migrants revenus au pays ont également créé Somankidi Coura, au bord du fleuve, avec l'accompagnement de structures françaises. Ils ont réussi leur réinsertion. Les réussites restent cependant peu nombreuses.

Comment prendre en compte les jeunes restés au pays ?
Des jeunes restés sur place sont aussi désœuvrés. Certains ont tenté de partir sans y parvenir. Si l'on propose des formations et des équipements aux personnes revenues, il faut également penser à celles qui sont restées. Les actions doivent concerner les deux groupes pour éviter de créer d'autres frustrations entre citoyens du même pays.

Quelles difficultés faut-il intégrer dans l'accompagnement ?
Certaines personnes ont besoin de soins, d'autres d'un accompagnement psychosocial. Ceux qui souhaitent se reconvertir doivent être formés à des métiers et disposer du matériel nécessaire pour travailler. On peut aussi organiser les jeunes en coopératives. L'insécurité complique la réinstallation dans certaines localités d'origine. Des personnes devront rejoindre d'autres villes, où elles retrouveront aussi des jeunes désœuvrés. Au Burkina Faso, la capacité du gouvernement à assurer une prise en charge durable est limitée. Il faut également mesurer les conséquences du retour pour les familles. Les revenus du migrant contribuaient à l'alimentation, à la santé et à la scolarité des enfants. Revenir les mains vides, c'est retrouver une situation de précarité et tout reprendre à zéro. ■







APPROVISIONNEMENTS : CE QUE PEUT CHANGER SUGU

La création de SUGU S.A. ouvre une nouvelle phase de l'intervention publique dans le commerce. Les moyens financiers, l'organisation logistique et les relations avec les opérateurs privés détermineront ses effets sur les approvisionnements et les prix.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Le 23 novembre, le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait état de 57,97 millions de litres de carburant acheminés du 13 au 19 novembre, tout en signalant une rupture de stock dans la région de Bandiagara. Des volumes importants peuvent ainsi coexister avec des pénuries locales. Le Conseil des ministres du 18 novembre a adopté les projets de texte relatifs à SUGU S.A., chargée de l'acquisition de biens et services et de l'exportation de produits stratégiques de l'État. Le communiqué cite une dépendance aux importations d'équipements, d'énergie, de denrées alimentaires, de médicaments et d'intrants. Pour le Pr Daman-Guilé Diawara, économiste du développement, cette création s'inscrit dans « une orientation plus large de reprise en main publique de leviers logistiques et économiques ». SUGU s'ajoute à la Société malienne de transport et de logistique, dont la création a été décidée le 25 septembre. Le 7 octobre, celle-ci a signé avec le constructeur russe KAMAZ un contrat de plus de 30 milliards de francs CFA pour l'acquisition de véhicules. Un stock national de sécurité visant 45 jours de consommation de produits pétroliers a également été institué en avril. Abdoul Wahab Diakité, de l'Association des consommateurs du Mali, accueille favorablement l'initiative, sous réserve d'une meilleure maîtrise des prix. Il souhaite aussi que la transformation locale occupe une place centrale dans le dispositif.



Conteneurs de marchandises sur la route de Sikasso.

Création de la SMTL : ***25 septembre 2026***

Création de SUGU : ***18 novembre 2026***

Contrat SMTL-KAMAZ : ***30 milliards FCFA***

Clarifier les rôles La SOMIEX, société publique d'importation et d'exportation dissoute en 1988, constitue un précédent intéressant. Le Pr Diawara évoque une « complémentarité potentielle » avec le privé. Des achats publics en gros pourraient contribuer à stabiliser les prix, les opérateurs privés assurant ensuite l'acheminement et l'écoulement des produits. Ce schéma est une possibilité, dont les modalités doivent être précisées. L'économiste soulève aussi des « interrogations concurrentielles ». D'éventuels avantages réglementaires ou fiscaux accordés à SUGU pourraient modifier les conditions de concurrence. Le communiqué du 18 novembre ne précise pas le capital, les financements, les produits prioritaires ou la date de démarrage. La gouvernance et les règles de collaboration avec les entreprises seront également déterminantes. Acheter moins cher ne suffira pas si le transport, le stockage et la gestion absorbent les économies réalisées avant la vente au consommateur. ■

EN BREF

COBALT : LA RDC SUSPEND SES EXPORTATIONS

La République démocratique du Congo (RDC) a annoncé, le 23 novembre 2026, la suspension de ses exportations de cobalt à compter du 30 novembre. L'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS) justifie cette décision par l'excédent d'offre sur le marché mondial et la baisse des cours du métal. Le régulateur évoque l'accumulation des stocks, le ralentissement de la consommation et des pratiques spéculatives. La mesure vise à réduire les quantités disponibles à l'international afin de rééquilibrer l'offre et la demande. La suspension concerne le cobalt provenant des exploitations industrielles, semi-industrielles et artisanales. Les opérateurs devront achever leurs expéditions au plus tard le 29 novembre. Les autorisations déjà accordées ne permettront pas d'échapper à cette décision. Selon le ministère congolais des Mines, les exportations ont atteint 61 441 tonnes de cobalt contenu sur les 9 premiers mois de 2026. Les autorités comptent profiter de la suspension pour revoir l'attribution des quotas, dans un contexte de recul des prix. Premier producteur mondial de cobalt, utilisé dans les batteries de véhicules électriques, la RDC avait suspendu ses exportations en 2025. La mesure sera réexaminée après quatre mois, sans reprise automatique. ■

EGEPA Moderniser la pêche et l'élevage au Mali

Du 23 au 25 novembre, Bamako a accueilli les États généraux de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (EGEPA). Ces assises devaient dégager des pistes pour faire de ces filières des moteurs de souveraineté alimentaire et nutritionnelle. Rendre l'élevage, la pêche et l'aquaculture plus compétitifs et créateurs de valeur ajoutée, telle est l'ambition affichée par les autorités. Selon le bilan de la campagne agricole 2025, le Mali a produit 122 671 tonnes de poisson et 157 775 tonnes de viande contrôlée. Pour 2026, l'objectif est de 133 296 tonnes de poissons. À l'issue de la rencontre, les organisateurs espéraient disposer d'une feuille de route pour la transformation des filières, conformément à la Vision Mali 2063. Les travaux devaient également déboucher sur un projet de Pacte national, cadre d'engagement entre l'État, les organisations professionnelles, le secteur privé et les partenaires. Le Mali dispose d'environ 30 millions d'hectares de pâturages, tandis que la pêche fait vivre de nombreuses communautés. Mais ce potentiel est confronté aux problèmes liés au foncier, d'accès aux ressources, aux difficultés de financement et aux faibles capacités de transformation. La modernisation nécessite aussi des infrastructures de conservation adaptées. Face au changement climatique et à l'insécurité, les participants ont été appelés à établir un diagnostic précis des contraintes. Le Premier ministre Abdoulaye Maïga a également insisté sur des priorités réalistes et des mécanismes de mise en œuvre crédibles. La portée des EGEPA dépendra surtout des décisions qui suivront les recommandations et de leur traduction en investissements concrets. ■

PÂTISSERIE : UN MARCHÉ EN ÉVOLUTION

L'urbanisation et l'évolution des habitudes de consommation soutiennent le marché de la pâtisserie. Ces données, présentées dans l'émission Entreprendre sur TM1 du 24 novembre 2026, portent sur l'Afrique de l'Ouest et les marchés mondiaux de la boulangerie, de la confiserie et de la pâtisserie.











DENGUE : QUEL PARCOURS POUR LE DIAGNOSTIC ?

La hausse des cas confirmés signalée le 18 novembre au Mali remet le diagnostic de la dengue au centre des préoccupations. Reconnaître la maladie suppose une consultation et des examens adaptés. Pour les ménages, ce parcours représente aussi des déplacements, du temps et des dépenses.

Joseph Amara DEMBÉLÉ



Les moustiques du genre Aedes peuvent transmettre le virus de la dengue.

Fièvre élevée, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires, nausées ou vomissements. Ces manifestations peuvent évoquer une dengue, mais aussi d'autres infections, notamment le paludisme. Oumou Coulibaly, infirmière au Centre de santé communautaire de Sabalibougou, souligne l'importance de distinguer ces maladies pour orienter les examens et les soins. Le 18 novembre 2026, le ministre de la Santé a informé le Conseil des ministres d'une augmentation des cas confirmés par rapport à la semaine précédente. Le communiqué ne fournit pas de bilan chiffré. La consultation permet d'évaluer l'état du patient et de préciser quand les symptômes ont commencé. « Une analyse biologique est nécessaire », rappelle l'infirmière. Le choix du test dépend du moment du prélèvement. La RT-PCR recherche le matériel génétique du virus et le test NS1 une protéine virale, surtout durant la première semaine. La sérologie IgM recherche des anticorps et devient particulièrement utile après le septième jour.

Le prix du test constitue une partie des dépenses. La consultation, le transport et les soins prescrits peuvent s'ajouter aux dépenses du ménage.

Accès À Bamako, les tarifs publiés par les établissements donnent des repères. Le laboratoire PA&KA, à Hamdallaye ACI 2000, affiche un examen « dengue » à 7 500 francs CFA, avec un délai annoncé d'un jour, dans sa grille applicable depuis le 11 juillet 2026. L'Hôpital du Mali, à Missabougou, affiche une sérologie dengue à 15 000 francs CFA. Ces tarifs concernent des examens dont les méthodes peuvent différer. Le laboratoire PA&KA indique également que ses prestations sont majorées de 20% pendant les services de garde et les jours fériés. Le prix du test constitue une partie des dépenses. La consultation, le transport et les soins prescrits peuvent s'ajouter aux dépenses du ménage. Un résultat négatif au test NS1 ou à la RT-PCR peut également conduire le professionnel à demander un nouveau prélèvement. Les soins doivent commencer sans attendre les résultats lorsqu'une dengue est suspectée, précisent les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies. Des douleurs abdominales importantes, des vomissements persistants ou des saignements imposent une consultation urgente, même lorsque la fièvre baisse. Oumou Coulibaly rappelle que l'état du patient et les prescriptions déterminent les dépenses. « Le malade peut présenter d'autres maux qui peuvent rallonger l'ordonnance », précise-t-elle. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : UNE NOUVELLE AIRE D'ABATTAGE MISE EN SERVICE

La nouvelle aire d'abattage de Gao est entrée en service le lundi 23 novembre 2026, dans le quartier de Boulgoundié. Financée par le Programme d'appui au secteur de l'élevage au Mali, Phase II, pour environ 275 millions de francs CFA, elle occupe 5 536 m². Sa capacité dépasse 30 bovins et 100 petits ruminants par jour. Dotée notamment d'une bascule électrique, l'infrastructure doit fonctionner selon des normes sanitaires et de poids. La gestion revient à la commune urbaine. Le maire, Boubacar Dacka Traoré, a invité les bouchers à quitter l'ancien abattoir. Il a prévenu que les abattages pratiqués en dehors du nouveau site seraient considérés comme clandestins et exposeraient leurs auteurs à des poursuites. Des équipements complémentaires sont demandés pour améliorer son fonctionnement, notamment une scie, un pistolet d'étourdissement et une chambre froide. ■

EN BREF

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DES CONTRÔLES SUR LES GRANDS AXES

Du 21 au 23 novembre, l'Agence nationale de la sécurité routière (ANASER) et la Gendarmerie ont mené des opérations de contrôle et de sensibilisation sur plusieurs axes, notamment Bamako - Koulikoro, Sikasso - Bamako et Kayes - Diboli. Les équipes ont vérifié les documents administratifs et l'état technique des véhicules, tout en rappelant les règles de circulation. Cette mobilisation intervient face à un bilan lourd. En 2025, le Mali a enregistré 7 691 accidents faisant 648 morts et 8 863 blessés, selon les statistiques validées en avril 2026. Le nombre de décès a diminué d'environ 5% par rapport à 2024, tandis que les accidents et les blessés ont légèrement augmenté. La vitesse excessive, les dépassements dangereux et l'alcool au volant exposent aux collisions. L'absence de casque ou de ceinture aggrave les conséquences d'un choc. Le respect des règles de circulation repose aussi sur des contrôles routiers réguliers. La sécurité dépend aussi de l'espace laissé aux usagers. En septembre, l'agence avait annoncé prolonger jusqu'à fin 2026 les opérations de dégagement des trottoirs et chaussées occupés, afin d'améliorer la visibilité et la circulation. Les piétons restent particulièrement vulnérables dans un espace encombré. Le 21 novembre, l'Hôpital du Mali a reçu des chariots-brancards, des kits de premiers soins et des consommables destinés notamment aux accidentés. Selon l'OMS, les retards dans les soins peuvent aggraver les blessures. Les familles supportent ensuite les frais médicaux et les pertes de revenus, notamment lorsqu'un proche doit arrêter de travailler pour accompagner le blessé. ■

GÉNOCIDE : UN PRÉCÉDENT À RÉPLIQUER

La condamnation du Myanmar pour le génocide des Rohingyas ouvre des perspectives pour d'autres affaires, dont celle de Gaza. Entre jurisprudence, accès au juge et exécution des décisions, la portée de cette avancée reste à mesurer.

Massiré DIOP



Manifestation en soutien aux **Rohingyas**. Photo d'archives.

Par neuf voix contre six, la Cour internationale de justice (CIJ) a reconnu pour la première fois un État responsable d'avoir commis un génocide. L'arrêt du 19 novembre, obtenu par la Gambie, concerne les opérations militaires de 2017 contre les Rohingyas, minorité musulmane du Myanmar. La responsabilité de l'État se distingue des responsabilités pénales individuelles. Les juges précisent qu'une intention génocidaire peut coexister avec des objectifs militaires. La Cour examine les actes, leur contexte et l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe protégé, même lorsqu'un État invoque la lutte antiterroriste. Cette interprétation intéresse l'affaire engagée par l'Afrique du Sud contre Israël concernant Gaza. Israël conteste ces accusations. Dans Le Monde du 23 novembre, le Professeur de droit israélien Eliav Lieblich estime que l'arrêt « complique la position d'Israël ». Chaque dossier exige toutefois ses propres preuves. L'arrêt s'impose à la Gambie et au Myanmar.

Application Le cas des Ouïghours illustre une autre limite. En 2022, le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme évoquait au Xinjiang des violations pouvant constituer des crimes contre l'humanité. Pékin conteste ces conclusions. Sa réserve à l'article IX de la Convention sur le génocide fait obstacle à cette voie de saisine de la CIJ. Pour les Rohingyas, l'arrêt impose des obligations concrètes. Le Myanmar doit enquêter, poursuivre les suspects lorsque cela se justifie, garantir la non-répétition et permettre un retour volontaire, sûr et digne des déplacés. Les réparations seront précisées ultérieurement. Le rapport attendu sous deux ans portera sur les restitutions et l'indemnisation. La décision est définitive, sans appel et juridiquement contraignante. Son exécution repose cependant sur les États. L'article 94 de la Charte des Nations unies permet à la partie lésée de saisir le Conseil de sécurité en cas de manquement. Les rapports de force et le veto des membres permanents peuvent alors freiner les mesures envisagées. La Gambie a démontré qu'un pays éloigné des crimes pouvait mobiliser le droit international. L'Afrique du Sud annonce étudier les conséquences de l'arrêt pour les autres procédures. Pour les victimes, la portée de ce précédent se mesurera aux protections obtenues, aux réparations versées et aux conditions d'un retour durable. ■

RDC - Kenya Renouer après la brouille

Après près de trois ans de tensions, la République démocratique du Congo et le Kenya ont engagé un rapprochement le 22 novembre à Oyo, en République du Congo. Félix Tshisekedi et William Ruto se sont accordés sur le rétablissement de leurs relations diplomatiques. Les tensions remontent notamment au lancement à Nairobi, en décembre 2023, de l'Alliance Fleuve Congo, coalition politico-militaire comprenant le M23. Kinshasa avait alors rappelé son ambassadeur. Organisée à l'initiative de Denis Sassou-N'Guesso, la rencontre s'est tenue en présence de Faure Gnassingbé, Président du Conseil togolais et médiateur de l'Union africaine pour l'Est congolais. Les participants ont défendu le règlement pacifique des différends et le respect de la souveraineté des États. Les deux pays prévoient de rétablir leurs représentations au niveau des ambassadeurs et de réactiver la Grande Commission mixte de coopération. Des consultations diplomatiques régulières doivent permettre de maintenir le dialogue. Kinshasa et Nairobi souhaitent également renforcer leur coopération au sein de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, ils ont retenu plusieurs domaines de coopération tels que le commerce, les investissements et la santé publique, notamment la lutte contre Ébola. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

POLLUTION CHIMIQUE : HUMAINS ET ANIMAUX EXPOSÉS AVANT LEUR NAISSANCE

Des substances capables de perturber le système hormonal sont détectées jusque dans le sang du cordon ombilical. Un rapport publié le 17 novembre par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé actualise les connaissances scientifiques sur ces polluants. Présents notamment dans certains plastiques, pesticides et cosmétiques, ces perturbateurs endocriniens peuvent affecter le développement, la croissance et la reproduction. Chez les poissons, les oiseaux et les amphibiens, des effets sur la reproduction et le comportement sont également documentés. Le rapport souligne une difficulté : humains et animaux sont exposés à des mélanges, alors que les réglementations évaluent souvent les substances séparément. Plus de 350 000 produits chimiques et mélanges sont enregistrés dans le monde. Seule une faible part a été évaluée pour ses propriétés de perturbation endocrinienne. Les deux agences préconisent de renforcer la surveillance, de limiter l'exposition aux substances chimiques préoccupantes et de développer des solutions plus sûres, notamment dans les emballages, l'agriculture et les textiles. ■

Sport

MONDIAL U17 2026 : LES AIGLONNETS AFFICHENT LEURS AMBITIONS

Avec deux victoires en autant de sorties au Qatar, le Mali a déjà validé son billet pour les seizièmes de finale. Les protégés de Soumaïla Coulibaly ont surtout montré qu'ils savaient gagner dans des circonstances différentes.

Mohamed KENOUVI



Après sa victoire inaugurale face à la Nouvelle-Zélande, le **Mali s'est également imposé 2-1** face à la Belgique.

Première sélection africaine qualifiée pour la phase à élimination directe du Mondial U17 2026, le Mali n'aura eu besoin que de 2 journées pour rejoindre les 32 meilleures équipes du tournoi. Une qualification précoce qui permet d'aborder la suite avec davantage de sérénité. Après leur victoire (3-0) face à la Nouvelle-Zélande, le 20 novembre, les Aiglonnets ont enchaîné trois jours plus tard contre la Belgique (2-1), Vice-championne d'Europe de la catégorie. Cette fois-ci, il leur a fallu renverser une situation défavorable. Menés dès la 13ème minute, ils ont répondu 5 minutes plus tard par Djigui Koïta, avant que Yaya Niang ne donne l'avantage au Mali à la 67ème minute. Ces deux rencontres révèlent des qualités complémentaires. Face aux Néo-Zélandais, les jeunes Maliens ont su concrétiser leurs occasions. Contre les Belges, ils ont montré leur capacité à réagir. Le bilan de 5 buts marqués pour 1 encaissé traduit cette efficacité, même si la régularité reste à confirmer. Avec 6 points, le Mali mène le groupe G devant la Belgique (3 points), le Vietnam et la Nouvelle-Zélande (1 point chacun).

Un statut à conforter Pour sa huitième participation, le Mali avance avec une histoire qui nourrit les attentes. Finaliste en 2015, quatrième en 2017 et troisième en 2023, il fait partie des sélections africaines les plus régulières à ce niveau. Mais ce passé ne garantit rien à une génération appelée à construire son propre parcours. Le retour de Soumaïla Coulibaly constitue un repère. Le sélectionneur avait conduit les Aiglonnets au bronze mondial en 2023. En 2025, le Mali avait quitté le tournoi en huitièmes face au Maroc. L'objectif est désormais de retrouver les derniers tours, dans une compétition à 48 équipes. Avant les matches couperets, le Vietnam attend les Maliens ce jeudi 26 novembre. Un nul leur suffira pour terminer premiers du groupe, mais une troisième victoire confirmerait leur dynamique. Face à une équipe vietnamienne qui a partagé les points avec la Nouvelle-Zélande (3-3), le Mali devra conserver sa concentration. La qualification acquise, la question n'est plus seulement de gagner, mais de savoir jusqu'à où cette équipe pourra porter ses ambitions. ■

Donnez votre avis sur Journal du Mali

Ballon d'Or africain 2026 Cinq joueurs en lice

Ils ne sont plus que cinq en course pour le titre de meilleur joueur africain de l'année 2026. La CAF a dévoilé, le 25 novembre 2026, la liste des finalistes, composée de trois Marocains - Achraf Hakimi, Brahim Diaz et Ismaïl Saibari - et de deux Sénégalais, Sadio Mané et Pape Guèye. Tenant du titre, Achraf Hakimi ambitionne de conserver sa couronne, tandis que Sadio Mané pourrait inscrire pour la troisième fois son nom au palmarès de cette distinction, après ses sacres de 2019 et 2022. La présence exclusive de joueurs marocains et sénégalais dans cette liste finale témoigne notamment des performances des deux sélections, finalistes de la dernière Coupe d'Afrique des Nations. L'identité du lauréat sera connue le 2 décembre 2026, à l'occasion de la cérémonie des CAF Awards prévue à Lagos, au Nigeria, au cours de laquelle seront décernées des distinctions dans 18 catégories. ■ **M.K**



CARTONS DE LA SEMAINE

Plus de dix mois après son sacre à Rabat, **le Sénégal** a officiellement retrouvé son titre de Champion d'Afrique le 24 novembre 2026. Saisi par la Fédération sénégalaise de football, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a annulé la décision du Jury d'appel de la CAF, rétablissant la victoire (1-0) des Lions de la Teranga face au Maroc.

Le tennisman colombien **Daniel Salazar** a écopé le 23 novembre 2026 d'une suspension de 18 mois et d'une amende de 10 000 dollars, dont 3 000 avec sursis, pour violation des règles anticorruption. Le joueur a notamment reconnu avoir effectué 138 paris sur des rencontres de tennis professionnel et volontairement perdu un jeu de service en 2024.

Culture

ART CONTEMPORAIN : LES ARTISTES CHERCHENT DE NOUVEAUX ACHETEURS

Le premier Marché national de l'art contemporain est annoncé du jeudi 26 novembre au 5 décembre 2026 au Palais de la Culture Amadou Hampâté Bâ, à Bamako. Organisé en marge des Rencontres de Bamako, il veut rapprocher artistes et acquéreurs. La question des ventes prolonge celle de la visibilité des créateurs.

Ali SANKARÉ



Le Mali veut donner une nouvelle dimension au marché national de l'**art contemporain.**

La Biennale, prévue du 26 novembre 2026 au 26 janvier 2027 sur le thème « Refabulation(s) », constitue une vitrine internationale. « Dans une biennale, le marché n'est pas présent comme il peut l'être dans une foire », rappelle Armelle Dakouo, Commissaire générale de l'édition. Les œuvres exposées n'y sont pas officiellement destinées à la vente, précise-t-elle. Des collectionneurs peuvent néanmoins acquérir des pièces en coulisses. L'événement contribue à la cote et au parcours des artistes, mais les retombées commerciales sont difficiles à quantifier. Le marché local compte déjà des acquéreurs. Dans un entretien au Challenger publié en septembre 2023, le peintre Amadou Sanogo expliquait que certains Maliens pouvaient investir 5 à 6 millions de francs CFA dans une pièce. À l'atelier Badialan, les expositions et les échanges avec les voisins avaient, selon lui, encouragé des achats et fait émerger des collectionneurs locaux.

Débouchés Cette clientèle demande cependant à être élargie. Dans nos colonnes, en avril 2026, Lassina Igo Diarra, promoteur de la Galerie Médina, constatait « un public naissant », mais peu de grands acheteurs. Il appelait à sensibiliser davantage les élites économiques à la création contemporaine. L'accompagnement des artistes constitue un autre volet. « La galerie est un maillon essentiel dans le parcours d'un artiste », souligne Tidiane Sangaré, Directeur général de la Maison africaine de la photographie. Elle contribue à construire sa carrière et facilite ses candidatures aux biennales, aux résidences ou aux foires, ainsi que l'acquisition de ses œuvres par des musées. Une vente peut financer des matériaux et une nouvelle production. Elle contribue aussi à rémunérer le temps de travail de l'artiste et à couvrir les dépenses de son atelier. Le Marché national doit réunir artistes, galeristes, collectionneurs et grand public. Les échanges peuvent aider à faire connaître les œuvres, expliquer les démarches artistiques et nouer des relations commerciales. La Semaine professionnelle des Rencontres, du 26 novembre au 2 décembre, offre également des occasions de contact. La fidélisation des acheteurs et le travail avec les galeries pourront prolonger les débouchés après la fermeture des expositions. ■

INFO PEOPLE

People 223

MOMO CHOCO : N'GANA SORT AVANT LE CICB

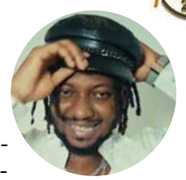

Momo Choco prépare son rendez-vous du 27 novembre sur l'esplanade du CICB avec un nouveau titre. L'artiste malien a publié le 21 novembre N'Gana sur sa chaîne officielle, quelques jours avant ce concert annoncé à Bamako. Le morceau s'inscrit dans une séquence de sorties liées au spectacle, après Thé Achoura et Mali, également accompagnés de la mention du rendez-vous du 27 novembre. Sur ses réseaux sociaux, Momo Choco multiplie les publications autour de cette date. Le concert doit permettre à l'artiste de retrouver son public bamakois dans un format annoncé en live. N'Gana apporte une pièce à cette préparation musicale, à quelques jours du grand rendez-vous.

LOULBY : PREMIÈRE AU PALAIS DE LA CULTURE



Loulby s'apprête à franchir une nouvelle étape de son parcours. L'artiste malien est annoncé en concert le 28 novembre au Palais de la Culture Amadou Hampâté Bâ de Bamako. Il présente lui-même ce rendez-vous comme son premier concert dans cette salle, après plusieurs années consacrées à développer son univers musical. La soirée est programmée à partir de 18 heures. Classé dans le registre mandingue sur les plateformes consacrées aux concerts, Loulby mise sur ce rendez-vous pour retrouver son public dans un format plus ambitieux. L'événement intervient dans une période particulièrement animée pour les scènes bamakoises, avec plusieurs concerts programmés en cette fin novembre.

Journal du Mali L'hebdo
www.journaldumali.com

Directeur de publication : Mahamadou CAMARA mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée : Aurélie DUPIN aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef : Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction : Ramata DIAOURÉ

Rédaction : Mohamed KENOUVI - Fatoumata MAGUIRAGA - Ibrahim BABY

Stagiaires : Joseph Amara Dembélé - Ali SANKARÉ

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

Afribone

Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



20 28 00 00

www.afribone.com